

## Les adaptations secondaires dans les institutions totales (« *total institutions* »)

GOFFMAN Erving, *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Editions de Minuit (« Le sens commun »), 1968 [1961]).

p. 37 :

Enquêtant à l'hôpital Ste-Elisabeth de Washington en 1955-56, j'ai fréquenté pendant un an cet établissement fédéral qui compte plus de sept mille malades, originaires, pour les trois quarts, du district de Columbia.

[...] Au cours de mon stage à Ste-Elisabeth, je me suis attaché à étudier d'aussi près que possible la façon dont le malade vivait subjectivement ses rapports avec l'environnement hospitalier. Officiellement, j'étais l'assistant du directeur et lorsqu'on me demandait les véritables raisons de ma présence, je ne dissimulais pas que j'étais là pour étudier la vie de la communauté et l'organisation des loisirs ; passant mon temps avec les malades, j'évitais d'entrer en contact avec le personnel hospitalier et de me montrer avec une clef de l'établissement. Je ne passais pas la nuit dans les salles et la direction de l'hôpital était au fait de mes desseins.

p. 41 :

On peut définir une institution totalitaire (*total institution*) comme un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées. Les prisons constituent un bon exemple de ce type d'institution, mais nombre de leurs traits caractéristiques se retrouvent dans des collectivités dont les membres n'ont pas contrevenu aux lois. Cet ouvrage traite des institutions totalitaires [...]. Le centre de cette étude est l'univers du reclus (*inmate*), et non celui du personnel d'encadrement, son objectif majeur étant d'élaborer une théorie sociologique de la structure du moi (*self*).

pp. 45-47 :

Les organismes sociaux – appelés communément institutions – sont de lieux (pièces, appartements, immeubles, ateliers) où une activité particulière se poursuit régulièrement [...].

Toute institution accapare une part du temps et des intérêts de ceux qui en font partie et leur procure une sorte d'univers spécifique qui tend à les envelopper. Mais parmi les différentes institutions de nos sociétés occidentales, certaines poussent cette tendance à un degré incomparablement plus contraignant que les autres. Signe de leur caractère enveloppant ou totalitaire, les barrières qu'elles dressent aux échanges sociaux avec l'extérieur, ainsi qu'aux entrées et aux sorties, et qui sont souvent concrétisées par des obstacles matériels : portes verrouillées, hauts murs, barbelés, falaises, étendues d'eaux, forêts ou landes. Ce sont ces établissements que j'appelle « institutions totalitaires » et dont je me propose de dégager les caractères généraux.

On peut schématiquement classer en cinq groupes les institutions totalitaires propres à nos sociétés. Ce sont, en premier lieu, les organismes qui se proposent de prendre en charge les personnes jugées à la fois incapables de subvenir à leurs besoins et inoffensives : foyers pour aveugles, vieillards, orphelins et indigents ; en second lieu, les établissements dont la fonction est de prendre en charge les personnes jugées à la fois incapables de s'occuper d'elles-mêmes et dangereuses pour la communauté, même si cette nocivité est involontaire : sanatoriums, hôpitaux psychiatriques et léproseries. Un troisième type d'institutions totalitaires est destiné à protéger la communauté contre des menaces qualifiées d'intentionnelles, sans que l'intérêt des personnes séquestrées soit le premier but visé : prisons, établissements pénitentiaires, camps de prisonniers et camps de concentration. Quatrièmement, les institutions qui répondent au dessein de créer les meilleures conditions pour la réalisation d'une tâche donnée et qui justifient leur existence par ces seules considérations utilitaires : casernes, navires,

internats, camps de travail, forts coloniaux, et, pour ceux qui en occupent les communs, grandes maisons. Enfin, les établissements qui ont pour but d'assurer une retraite hors du monde même si, en fait, on les utilise fréquemment pour former des religieux : abbayes, monastères, couvents et autres communautés religieuses. Imprécis et incomplet, cet inventaire des institutions totalitaires ne se présente pas comme un principe d'analyse : il vise uniquement à donner une de la catégorie une définition purement nominale et générique, capable de constituer un point de départ concret.

pp. 241-243 :

L'important n'est pas tant de savoir ce que le participant est censé devoir faire, ni ce qu'il fait réellement, mais le fait que l'activité prévue dans l'organisation implique une certaine conception de l'exécutant et que, par conséquent, l'organisation puisse être tenue pour un milieu capable d'engendrer des attributs d'identification. En franchissant le seuil de l'établissement, l'individu contracte l'obligation de prendre conscience de la situation, d'en accepter les orientations et de s'y conformer. Lorsqu'il participe à une activité donnée, il contracte l'obligation de s'engager lui-même dans cette activité du moment. Par cette orientation, par cette mobilisation de son attention et de ses efforts, il fonde de toute évidence son attitude envers l'établissement, et implicitement la conception de lui-même que lui offre cet établissement. Se livrer à une activité particulière dans l'esprit requis, c'est accepter d'être un type particulier d'individu dans un univers particulier.

Une fois admis qu'un établissement social est un milieu susceptible d'engendrer certaines conceptions de la personnalité, on pourra, en poussant plus avant l'analyse, le considérer aussi comme un milieu dont les membres réagissent systématiquement à ces conceptions. S'abstenir de participer à certaines activités prescrites ou y participer d'une manière ou dans une intention qui ne sont pas conformes aux prescriptions, c'est prendre ses distances par rapport au personnage officiel et à l'univers imposé. Prescrire une activité, c'est prescrire un univers ; se dérober à une prescription, ce peut être se soustraire à une identification.

[...] Toute organisation impose donc une contrainte mais, ce qui nous intéresse ici, c'est qu'à un certain stade elle implique aussi une contrainte de l'être lui-même, c'est-à-dire l'obligation d'avoir tel trait de caractère et de participer à tel univers. Le but de cette étude est d'examiner cette forme particulière d'absentéisme qui consiste à prendre ses distances, non par rapport à une activité, mais par rapport à un personnage prescrit.

p. 245.

Dans notre type de société, lorsqu'un individu collabore à une organisation en participant à une activité demandée dans les conditions requises, sous l'impulsion des motivations courantes telles que la recherche du bien-être qu'offre l'institution, l'énergie que procurent stimulants et valeurs associées et la crainte de sanctions prévues, il se transforme en « collaborateur » et il devient un membre « normal », « programmé » ou incorporé. Il donne et il reçoit, avec l'état d'esprit requis, ce qui a été systématiquement décidé, qu'il lui en coûte personnellement peu ou beaucoup. Bref, il découvre qu'on lui demande officiellement de n'être ni plus ni moins que ce que à quoi il est préparé et se trouve obligé de vivre dans un univers qui est fait pour lui. Nous dirons dans ce cas qu'il y a de la part de l'individu « adaptation primaire » (*primary adjustment*) à l'organisation, en négligeant le fait qu'il serait aussi juste de parler de l'adaptation primaire de l'organisation à l'individu.

J'ai fabriqué cette expression assez barbare pour en introduire une seconde, celle d' « adaptation secondaire » (*secondary adjustment*) qui caractérise toute disposition habituelle permettant à l'individu d'utiliser des moyens défendus, ou de parvenir à des fins illicites (ou les deux à la fois) et de tourner ainsi les prétentions de l'organisation relatives à ce qu'il devrait faire ou recevoir, et partant à ce qu'il devrait être. Les adaptations secondaires représentent pour l'individu le moyen de s'écarter du rôle ou du personnage que l'institution lui assigne tout naturellement.

pp. 263-265.

Une première constatation s'impose d'emblée : la prépondérance des moyens de fortune (*make-do's*) parmi les matériaux utilisés par les malades pour les besoins de leurs adaptations secondaires. Dans tous les établissements sociaux, les individus utilisent tous les objets qui leur tombent sous la main d'une manière et à des fins très différentes des prévisions officielles, modifiant ainsi les dispositions prises pour régler leurs conditions de vie. Cela suppose parfois un remodelage physique de l'objet, ou simplement une utilisation qui sort du contexte légitime, deux caractéristiques qui illustrent, mais sur une échelle modeste, le thème de Robinson.

[...] A l'Hôpital Central, d'après ce que j'ai pu observer, plusieurs expédients simples sont tacitement tolérés. C'est ainsi que l'on voit fréquemment les pensionnaires utiliser les radiateurs pour faire sécher leur linge après l'avoir lavé dans le lavabo de la salle de bains, organisant ainsi eux-mêmes leur blanchissage, alors qu'en principe ce chapitre devrait rester du ressort de l'institution. Dans les quartiers pourvus, en guise de siège, de bancs de bois, les malades transportent des journaux qu'ils roulent pour les glisser sous leur tête lorsqu'ils s'allongent sur les planches dures. Manteaux et serviettes roulés remplissent le même office. Les malades habitués à d'autres institutions carcérales emploient à cette fin des expédients encore plus radicaux, comme une chaussure. En changeant de quartier, les malades transportent parfois leurs affaires personnelles dans une taie d'oreiller nouée par le haut, pratique reconnue semi-officiellement dans certaines prisons. Les quelques malades d'un certain âge qui sont assez heureux pour disposer d'une chambre particulière laissent parfois une serviette par terre, sous leur lavabo, qu'ils transforment ainsi en bureau et sur lequel ils travaillent, les pieds protégés du contact froid du plancher comme un tapis. Les malades les plus âgés qui ne veulent ou ne peuvent se déplacer ont parfois recours à un stratagème pour n'avoir pas à se rendre aux toilettes : ils peuvent par exemple uriner dans la salle sur le radiateur du chauffage central sans que les traces révélatrices restent trop longtemps ; ou encore, au cours des visites bi-hebdomadaires au coiffeur, installé au sous-sol, ils urinent, lorsque les surveillants ont le dos tourné, dans la caisse où l'on entasse les serviettes sales. Les malades de tous âges, pensionnaires des « quartiers inférieurs », transportent parfois des tasses en papier pour les utiliser comme crachoirs ou cendriers portatifs, car ils savent bien que l'important pour les surveillants n'est pas que les malades s'abstiennent de cracher ou fumer, mais que la plancher reste propre.

pp. 284-286 :

Dans un hôpital psychiatrique, comme dans les autres établissements, il est expressément interdit de se livrer ouvertement à une activité relevant d'une quelconque adaptation secondaire. Lorsque ce genre d'activité se pratique, ce doit être à l'insu du personnel, c'est-à-dire parfois tout simplement en dehors de son champ visuel. Le malade, par exemple, cache un sourire moqueur en se tournant à demi ; lorsqu'il est interdit de manger, il mâchonne des aliments sans remuer les mâchoires ; quand il n'a pas le droit de fumer, il dissimule sa cigarette allumée dans le creux de sa main et, lorsque l'infirmière-chef traverse la salle, il pose la main sur les cigarettes qui lui servent de jetons pour qu'elle ne s'aperçoive pas qu'il est en train de jouer au poker avec ses compagnons.

[...] En outre, personnel et interné collaborent tacitement pour rendre possible l'accès à des zones interdites dans lesquelles la surveillance et les interdictions sont nettement relâchées ; là, le reclus peut se livrer à toute une série d'activités taboues, tout en se sentant à peu près en sécurité. Le nombre de malades y est nettement moins élevé qu'ailleurs, ce qui contribue à donner à ces lieux une atmosphère paisible et tranquille. Le personnel en ignore l'existence ou, s'il en a connaissance, il choisit soit de les éviter, soit d'abandonner son autorité lorsqu'il y pénètre. Il y a, en somme, une géographie de la liberté. Nous pouvons nous attendre à trouver ces endroits, que j'appellerai zones franches (*free places*) de préférence dans les organisations où l'autorité repose sur une seule catégorie de personnel au lieu d'être répartie selon une échelle hiérarchique de responsables. Ces zones franches sont comme les coulisses de la scène où se jouent habituellement les relations entre le personnel et les reclus.

A l'Hôpital Central, les zones franches sont souvent vouées à des types particuliers d'activités interdites : le coin de bois derrière l'hôpital est la cachette où l'on se réfugie à l'occasion pour boire ; la cour située derrière le foyer et l'ombre d'un gros arbre au centre du parc servent traditionnellement aux parties de poker. Parfois, cependant, la seule utilité de ces zones franches est que l'on peut y passer un moment hors de portée du personnel, loin des quartiers bruyants et grouillants. Ainsi, sous certains bâtiments, subsiste encore l'ancienne voie empruntée par les chariots qui transportaient la nourriture depuis les cuisines ; sur les bords de ce couloir souterrain, les malades ont rassemblé des bancs et des chaises sur lesquels certains demeurent assis toute la journée, sachant qu'aucun surveillant ne risque de les déranger. Ce couloir souterrain sert aussi à passer d'une partie du parc à une autre sans risquer de rencontrer un membre du personnel vis-à-vis duquel il faudrait retrouver le comportement habituel du malade. Tous ces endroits semblent exhaler une atmosphère de détente et de libre disposition de soi qui contraste avec l'impression de malaise régnant dans certains quartiers. Ici l'on peut être son maître.

pp. 357-358 :

Tout établissement social développe une conception officielle de ce que lui doivent ses membres.

[...] Mais, dans tout établissement social, il existe des parades à ces exigences : nous voyons les membres refuser le schéma officiel de ce qu'ils doivent apporter à l'institution et de ce qu'ils peuvent en attendre et, plus profondément, refuser la conception du monde et d'eux-mêmes) à laquelle ils sont censés devoir s'identifier. Là où on compte sur de l'enthousiasme, c'est de l'apathie qui se manifeste ; au lieu de la fidélité, de l'assiduité, de la bonne santé, de l'activité débordante, on rencontre indifférence, absentéisme, maladies plus ou moins imaginaires et toutes les variétés d'inactivités. Une multitude de petites histoires insignifiantes trahissent, chacune à sa manière, une aspiration à la liberté : chaque fois que se forme une société, une vie clandestine apparaît.

## Questions

1. Qui est E. Goffman ?
2. Selon E. Goffman, qu'est-ce qui caractérise une « institution totalitaire » ? Vous illustrerez votre propos à l'aide d'exemples précis.
- 3- Quelle méthode Erving Goffman a-t-il mise en œuvre pour analyser l'« institution totalitaire » constituée par l'hôpital psychiatrique ?
- 4- Quelles sont les attentes de l'hôpital envers les patients qui y résident ?
- 5- Comment Erving Goffman définit-il les « adaptations secondaires » ? Vous illustrerez votre propos à l'aide d'exemples précis tirés du texte mais également inspirés d'autres lectures/expériences.
- 6- Pourquoi est-il interdit, dans un hôpital psychiatrique, « de se livrer ouvertement à une activité relevant d'une adaptation secondaire » (p. 284) ?
- 7- Comment définir et caractériser la « géographie de la liberté » (p. 285) qui apparaît au sein de l'institution étudiée par E. Goffman ? Vous illustrerez votre propos à l'aide d'exemples précis tirés du texte mais également inspirés d'autres lectures/expériences.
- 8 – L'édition française de *Asiles* traduit le terme anglais « total institution » par « institution totalitaire ». Que pensez-vous de cette traduction ?